



## Extrait du Registre des Délibérations du Bureau

Séance du 11 SEPTEMBRE 2024

---

### **20240911\_B04 - LIMOGES - LES PORTES-FERREES - Rue Domnolet-Lafarge - Autorisation de cession d'une partie de la parcelle EW n°535**

---

Le Bureau de Limoges habitat s'est réuni le mercredi 11 septembre 2024 à 17 heures dans les locaux du Siège, 224 rue François Perrin à Limoges.

#### **Etaient présents :**

Madame Catherine MAUGUIEN-SICARD, Présidente

Madame Aya Ekoun Debora KOUAKOU, Administratrice

Messieurs Philippe CHADELAS et Dominique RENAUDIE Administrateurs

Madame Céline MOREAU, Directrice générale

#### **Absents excusés :**

Monsieur Jean-Luc BONNET, Vice-président

Monsieur Xavier TRACOU, Administrateur, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-SICARD

La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de Madame MAUGUIEN-SICARD, Présidente.

Vu le Code de la Construction et de l'habitation, et notamment son article R421-16,

Considérant le projet d'Ecoquartier des Portes Ferrées prévu au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU),

Considérant la sollicitation de Limoges habitat par la Ville de Limoges en vue d'acquérir une emprise correspondant à des espaces de cheminement piéton et de voirie, à proximité de l'immeuble du 38-42 rue Domnolet-Lafarge à Limoges, constituant un accès à la future terrasse piétonnière prévue au projet d'Ecoquartier,

Considérant le projet de la Ville de Limoges d'implanter des bornes hydrauliques sur cette emprise afin de réguler l'accès à la future terrasse, propriété de la commune,

Considérant la surface de cette emprise d'environ 91 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée EW n°535, située en zone UA2 et UD au Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Limoges,

Vu l'avis des services du Domaine le 12 aout 2024, indiquant que dans la mesure où l'opération s'analyse comme un transfert des charges d'entretien de ladite emprise, la valeur vénale de l'ensemble peut être retenue pour un euro symbolique,

Vu le rapport présenté,

Le Bureau délibère,

- Autorise :

- la cession à la Ville de Limoges d'une partie de la parcelle EW n°535, représentant une surface d'environ 91 m<sup>2</sup>,
- Autorise cette cession à l'euro symbolique, compte-tenu du projet d'intérêt général porté par la Ville de Limoges,
- La signature de tous actes et documents afférents à cette cession.

Formalités de publicité effectuées

le 17 SEP. 2024

Pour extrait conforme,

Limoges, le 17 SEP. 2024

LA PRESIDENTE

Catherine MAUGUIEN-SICARD

